

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Arrêté du 13 janvier 2021 portant ouverture au titre de l'année 2021 d'un concours externe sur titres pour le recrutement dans le corps des ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat et fixant la date et le lieu des épreuves

NOR : TRED2035658A

Par arrêté de la ministre de la transition écologique en date du 13 janvier 2021, est autorisée, au titre de l'année 2021, l'ouverture d'un concours externe sur titres pour le recrutement dans le corps des ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat de l'Institut national de l'information géographique et forestière.

Le concours est ouvert dans les spécialités suivantes :

- « informatique » (comprenant sécurité informatique, ingénieur-système, exploitation informatique, intelligence artificielle, informatique de gestion) ;
- « sciences de la Terre » (comprenant géographie, géomatique, géophysique).

La date d'ouverture des inscriptions est fixée au 8 février 2021 et la date de clôture est prévue le 9 mars 2021 (le cachet de la poste faisant foi), délai de rigueur.

Le nombre de places offertes sera fixé ultérieurement.

Les dossiers sont téléchargeables sur le site de l'IGN : <https://www.ign.fr/institut/nous-rejoindre>.

Des dossiers peuvent être demandés sous format papier à l'adresse suivante : Institut national de l'information géographique et forestière, direction des ressources humaines : service recrutement emploi formation, 73, avenue de Paris, 94165 Saint-Mandé Cedex (téléphone : 01-43-98-00-00, poste 7254 ou 01-64-15-31-25, courriel sre-f@ign.fr).

Les dossiers d'inscription devront être transmis par voie postale à la même adresse au plus tard le 9 mars 2021, le cachet de la poste faisant foi.

Les candidats demandant un aménagement des épreuves doivent, en vertu de l'article 2 du décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap, fournir un certificat médical établi par un médecin agréé et daté de moins de 6 mois avant la date des épreuves. Ce certificat peut être transmis au service recrutement emploi formation jusqu'au 9 mars 2021 inclus, le cachet de la poste faisant foi.

Les dates et le lieu des épreuves du concours externe sur titres pour le recrutement dans le corps des ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat de l'Institut national de l'information géographique et forestière sont fixés comme suit :

- épreuves d'admissibilité : 30 et 31 mars 2021 ;
- épreuve d'admission : 14 avril 2021.

Les épreuves se dérouleront dans les locaux de l'Institut national de l'information géographique et forestière situés 73, avenue de Paris à Saint-Mandé.